

MIRAE ASSET GLOBAL DISCOVERY FUND

Société d'Investissement à Capital Variable
Siège social : 31 Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange,
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg : B 138578

Ce document est important et requiert votre attention immédiate. En cas de doute, demandez conseil à un professionnel indépendant spécialisé dans la finance.

Avis aux actionnaires

Date : 30 Septembre 2016

Madame, Monsieur,

Nous vous adressons ce courrier pour vous informer des changements suivants concernant le fonds Mirae Asset Global Discovery Fund (la « **société** »).

I. Mise en œuvre de la directive OPCVM V

La documentation de la société a été modifiée conformément aux exigences de la Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014, pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions (« **OPCVM V** »).

Ces modifications incluront :

- a) Le remplacement, dans la version anglaise, des références au « custodian » (dépositaire) de la société par des références au « depositary » ;
- b) La mise à jour de la section intitulée « DÉPOSITAIRE, AGENT ADMINISTRATIF, AGENT DE REGISTRE ET DE TRANSFERT, AGENT PAYEUR » du prospectus pour y reprendre de nouvelles informations relatives aux obligations du dépositaire de la société en vertu de l'OPCVM V et aux conflits d'intérêts possibles ; une description des fonctions de garde déléguées par le dépositaire de la société, ainsi que des informations concernant ses délégués et sous-délégués ;
- c) Une communication portant sur la politique de rémunération de la société de gestion conformément à l'OPCVM V.

II. Pour les actionnaires des fonds Mirae Asset Asia Pacific Health Care Opportunities Equity Fund, Mirae Asset Asia Growth Equity Fund, Mirae Asset Asia Total Return Equity Fund, Mirae Asset China Growth Equity Fund, Mirae Asset Next Asia Pacific Equity Fund et Mirae Asset Asia Income Balanced Fund uniquement, une clarification de l'objectif et de la politique d'investissement

La politique d'investissement des compartiments répertoriés dans le présent paragraphe II sera amendée, à partir du 30 Octobre 2016, pour permettre à leur gestionnaire d'investissement d'accroître l'exposition aux actions A de Chine et à d'autres titres acceptables et libellés en RMB négociés sur des bourses chinoises via Stock Connect, au-delà de la limite d'investissement interne actuelle de 10 % de leurs actifs nets respectifs.

III. Pour les actionnaires des fonds Mirae Asset China Sector Leader Equity Fund, Mirae Asset Asia Pacific Equity Fund, Mirae Asset GEM Sector Leader Equity Fund, Mirae Asset GEM Great Consumer Equity Fund, Mirae Asset Global Great Consumer Equity Fund et Mirae Asset Asia Pacific Dividend Equity Fund uniquement, une clarification de l'objectif et de la politique d'investissement

La politique d'investissement des compartiments répertoriés dans le présent paragraphe III sera amendée, à partir du 30 Octobre 2016, pour permettre à leur gestionnaire d'investissement d'accroître l'exposition aux actions A de Chine et à d'autres titres acceptables et libellés en RMB négociés sur des bourses chinoises via Stock Connect, au-delà de la limite d'investissement interne actuelle de 10 % de leurs actifs nets respectifs. Les actionnaires sont informés que cette exposition via Stock Connect restera inférieure à 25 % de leurs actifs nets respectifs tant que les compartiments répertoriés au paragraphe III sont enregistrés à Hong Kong.

IV. Pour les actionnaires des fonds Mirae Asset Asia Sector Leader Equity Fund, Mirae Asset Asia Great Consumer Equity Fund uniquement, une clarification de l'objectif et de la politique d'investissement

Les actionnaires sont informés que, bien que la politique d'investissement des compartiments répertoriés dans le présent paragraphe IV sera amendée, à partir du 30 Octobre, pour permettre à leur gestionnaire d'investissement d'accroître l'exposition aux actions A de Chine et à d'autres titres acceptables et libellés en RMB négociés sur des bourses chinoises via Stock Connect, au-delà de la limite d'investissement interne actuelle de 10 %, chacun des compartiments répertoriés dans le présent paragraphe IV respectera la limite de 10 % tant qu'il restera enregistré à Taïwan.

Le prospectus et les DICI des compartiments répertoriés aux paragraphes II, III et IV seront amendés en conséquence.

Si cet amendement ne correspond pas à vos exigences d'investissement, nous vous rappelons que vous pouvez, dans un délai d'un mois suivant la date du présent avis, racheter vos parts sans frais de rachat. Les rachats seront effectués conformément aux conditions du prospectus.

* * *

La version révisée du prospectus datée du Octobre 2016 et celle des DICI seront publiées sur le site internet <http://investments.miraeasset.eu> et des exemplaires papier seront également mis à disposition gratuitement et sur demande au siège social de la société.

Sauf indication contraire, les termes écrits en lettres capitales dans le présent avis ont la même signification que celle reprise dans le prospectus.

Le conseil d'administration (qui a tout mis en œuvre pour s'en assurer) confirme qu'à sa connaissance, les informations reprises dans le présent avis correspondent aux faits et n'omettent aucun élément susceptible d'influer sur la teneur de ces informations à la date du présent avis. Par conséquent, le conseil d'administration assume la responsabilité de l'exactitude du contenu du présent avis.

Cordialement,

Pour et au nom du
conseil d'administration – Mirae Asset Global Discovery Fund